

MAIRIE DE COTTÉVRARD
CONSEIL MUNICIPAL
du 7 mars 2023 - Séance n°2

L'an deux mil vingt-trois le sept mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Fabrice GAMELIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre ALEXANDRE, Colette ANCELLE, Yves BOSVAL, Baptiste JULY, Gaëlle DELESTRE, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN et Corinne NOEL

Étaient excusés : Séverine CARON, Catherine COLLET ayant donné pouvoir à Colette ANCELLE et Charles ROUSSIGNOL

Date de Convocation: 22/02/2023

Date d'affichage : 22/02/2023

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 8

Excusé : 3

Gaëlle DELESTRE est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes

Après lecture du compte rendu de la réunion du 24 Janvier 2023, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Délibération 2023/005

Compte de Gestion du budget SPAC 2022

Sous la présidence de M. Fabrice GAMELIN, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion du budget SPAC 2022 dressés par Monsieur CHARPENTIER, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2022, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2022 du SPAC à l'unanimité.

Délibération 2023/006

Compte administratif du budget SPAC 2022

Le doyen d'âge présente le compte administratif 2022 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section d'Exploitation

Recettes : 59 087.56 € Dépenses : 86 786.17 € Déficit : - 27 698.61 €

Section d'Investissement

Recettes : 43 109.14 € Dépenses : 33 941.14 € Excédent : 9 168.11 €

Résultat de clôture : Déficit de Fonctionnement + Excédent d'Investissement

- 27 698.61 € + 9 168.11 € = - 18 530.50 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif SPAC 2022.

Délibération 2023/007

Compte de Gestion de la commune 2022

Sous la présidence de M. Fabrice GAMELIN, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune 2022 dressés par Monsieur CHARPENTIER, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2022, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2022 de la Commune à l'unanimité.

Délibération 2023/008

Compte Administratif de la commune 2022

Le doyen d'âge présente le compte administratif 2022 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 368 451.97 € Dépenses : 273 557.84€ Excédent : 94 894.13 €

Section d'Investissement

Recettes : 101 226.10 € Dépenses : 161 653.28 € Déficit : - 60 427.18 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement + Déficit d'Investissement

94 894.13 € - 60 427.18 € = 34 466.95 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2022.

Questions diverses

Demande de location de salle :

Madame DELESTRE Magali souhaite utiliser la salle pour organiser un salon « prendre soin de soi » le 11 novembre 2023.

Après délibération, il est décidé de demander une participation et d'appliquer le tarif de location pour une journée, soit 210 €.

Une demande a été faite pour organiser un spectacle pour les enfants dyslexiques financé par la Médiathèque de Seine Maritime le samedi 23 septembre 2023 de 10h à 12h30.

Après délibération, il est décidé de prêter gracieusement la salle polyvalente.

Prochain conseil : la date du mardi 28 mars à 18h30 a été fixée.

Après-midis récréatifs : Madame Colette ANCELLE fait un bilan des deux premiers après-midis récréatifs et indique que 16 à 18 personnes étaient présentes.

Madame Gaëlle DELESTRE demande quand la fibre sera disponible : selon les dernières informations, elle devrait être disponible fin avril 2023.

Nuisances : Monsieur le Maire informe qu'un courrier a de nouveau été transmis en gendarmerie concernant les incivilités et délits routiers. Les gendarmes étaient présents dans la commune dimanche 5 mars dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,